

Procédure file

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Règlement	1998/0291(CNS) Procédure terminée
Conservation des ressources de pêche: protection des juvéniles d'organismes marins	
Modification Règlement (EC) No 850/98 1996/0160(CNS)	
Sujet 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche		
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2160	08/02/1999

Evénements clés			
13/10/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0570	Résumé
16/11/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/11/1998	Vote en commission		
13/01/1999	Décision du Parlement	T4-0004/1999	Résumé
08/02/1999	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
08/02/1999	Fin de la procédure au Parlement		
12/02/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	1998/0291(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement (EC) No 850/98 1996/0160(CNS)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1; CE avant Amsterdam E 043

Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	PECH/4/10550

Portail de documentation

Document de base législatif		COM(1998)0570 JO C 337 05.11.1998, p. 0008	14/10/1998	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport		CES1439/1998 JO C 040 15.02.1999, p. 0011	02/12/1998	ESC	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0004/1999 JO C 104 14.04.1999, p. 0035-0043	13/01/1999	EP	Résumé

Informations complémentaires

Commission européenne	EUR-Lex
-----------------------	-------------------------

Acte final

Règlement 1999/308 JO L 038 12.02.1999, p. 0006 Résumé

Conservation des ressources de pêche: protection des juvéniles d'organismes marins

OBJECTIF : modifier le règlement 850/98/CE portant sur la protection des juvéniles d'organismes marins afin de corriger certaines erreurs rédactionnelles dans le règlement. CONTENU : Le 30 mars 1998, le Conseil des ministres arrêta le règlement 850/98/CE visant à la conservation des ressources de pêche par des mesures techniques de protection des juvéniles d'organismes marins. Peu après l'adoption de ce règlement et sa publication, il est apparu que ce texte normatif long et techniquement complexe était entaché d'omissions, d'erreurs et de lacunes rédactionnelles. En modifiant ce règlement, la présente proposition vise à remédier à ces imperfections (principalement redéfinition des limites de pêche de certains Etats membres et révision de la méthode prévue pour déterminer la taille d'une araignée de mer).?

Conservation des ressources de pêche: protection des juvéniles d'organismes marins

Le Parlement européen a approuvé le règlement visant la conservation des ressources de pêche par des mesures techniques de protection des juvéniles d'organismes marins (procédure sans rapport).?

Conservation des ressources de pêche: protection des juvéniles d'organismes marins

OBJECTIF : modifier le règlement 850/98/CE portant sur la protection des juvéniles d'organismes marins afin de corriger certaines erreurs rédactionnelles dans le règlement. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Règlement 308/1999/CE du Conseil modifiant le règlement 850/98/CE visant à la conservation des ressources de pêche par des mesures techniques de protection des juvéniles d'organismes marins. CONTENU : Le présent règlement vise à apporter des modifications rédactionnelles à certaines parties du texte du règlement 850/98/CE. Il s'agit en particulier de redéfinir les limites de pêche de certains États membres et de revoir la méthode prévue pour déterminer la taille d'une araignée de mer. ENTRÉE EN VIGUEUR : 19.02.1999. Le règlement est applicable à compter du 01.01.2000.?